

Le programme national de réhabilitation de la production laitière : Objectifs visés, contenu, dispositif de mise en œuvre et impacts obtenus.

M.L.CHERFAOUI (1), S.MEKERSI(1), M.AMROUN(2)

(1)Laboratoire d'Economie Agricole et Alimentaire (INRAA), (2) ITELV-Secrétaire du CNIF Lait

Résumé.

Le présent article vise à faire le point sur l'avancement et l'impact du Programme de réhabilitation de la production laitière entamé depuis 1995. Il rappelle la genèse de ce dernier en mettant l'accent sur l'inadaptation de certaines mesures à la réalité du terrain, ce qui s'explique par la méconnaissance de la diversité des élevages et des exploitations dans lesquelles celles-ci devaient s'insérer. L'article dresse ensuite le bilan des actions de soutien qui ont corrigé en partie les mesures inadéquates du Programme. Le bilan enregistre une progression nette de la production laitière suite à l'application du PNDAR (Programme National de Développement Agricole et Rural).

L'évaluation des impacts de ces mesures révèle une évolution fortement contrastée entre les wilayate, en termes à la fois d'évolution des effectifs de vaches laitières et de production laitière. Ces disparités marquent notamment des régions ayant des caractéristiques agro climatiques et des systèmes productifs assez semblables, ce qui est l'indice que divers autres paramètres interviennent.

La collecte, malgré les efforts fournis en termes de soutien, n'a pas progressé significativement.

L'ensemble de ces données conduit à penser que le PNDAR est arrivé à une étape où un renforcement de l'accompagnement des différents acteurs concernés sur le terrain s'impose, ce qui implique une meilleure complémentarité et cohérence des activités des instituts et des centres du Secteur, ainsi qu'une mise à niveau des approches et des outils.

INTRODUCTION

On peut d'abord se demander pourquoi un tel Programme de "Réhabilitation" a été décidé par les Pouvoirs Publics, examiner en quoi consiste cette opération pour les décideurs, tenter d'estimer le poids des mesures prises, et évaluer la pertinence de ces mesures relativement aux contraintes.

Dans un second temps, il sera nécessaire de se pencher sur le dispositif général mis en place pour la mise en œuvre de ce Programme, sur les procédures retenues pour l'application des mesures adoptées ainsi que sur les stratégies et les comportements des divers acteurs sociaux concernés.

Lors d'un troisième temps, il s'agira de dresser le bilan physique et financier de l'application des instructions ministérielles prises à cet effet.

I.GENESE DU PROGRAMME NATIONAL DE REHABILITATION DE LA PRODUCTION LAITIERE

La Consultation Nationale sur le Développement de l'Agriculture, tenue en 1992, avait permis de dresser un état des lieux relativement complet de la production laitière nationale.

Il est vrai que la situation prévalant dans le secteur laitier, en particulier au sein des exploitations agricoles, tant du secteur public que privé, avait, à plusieurs reprises, fait l'objet d'une analyse et d'un bilan critique. Mais, à l'initiative du Ministère de l'Agriculture, par le biais de Commissions *ad hoc* successivement mises en place, la Consultation Nationale de 1992 avait marqué une rupture dans la démarche par la volonté affichée d'appréhender la question de la production laitière en la replaçant dans le cadre global de la Politique

Alimentaire et d'adopter une vision et une démarche "filiale" qui a conduit à examiner les différents segments de celle-ci. On peut estimer aujourd'hui et avec le recul, que ce changement radical de perspective, qui était en gestation à l'intérieur du secteur, a été la résultante directe de l'ouverture réalisée et de l'appel à la contribution des autres secteurs qui a débouché sur une forte participation des chercheurs de l'Université.

Deux années plus tard, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche avait décidé la création d'une « Commission chargée de promouvoir le développement de la production laitière » (cf. Décision ministérielle du 02 Janvier 1994), et ce en « considérant l'importance stratégique de la production laitière ».

Cette Commission regroupait :

- l'ensemble des Directeurs de l'Administration Centrale ;
- les Directeurs des Services Agricoles des wilayate les plus concernées par cette activité ;
- les Responsables des diverses institutions et entreprises économiques intervenant dans la filière lait (Recherche, Formation, Vulgarisation, Approvisionnements, Hydraulique, Financement, Transformation, Distribution..) ;
- la Profession agricole.

Cette Commission était chargée :

- de définir les objectifs, d'arrêter les modalités opérationnelles et de veiller à la mobilisation des moyens.
- de suivre et évaluer le déroulement des opérations.
- de proposer toute mesure utile pour augmenter la production laitière et accroître la collecte de lait cru.

La décision ministérielle de 1994 avait retenu un dispositif nouveau pour assurer la maîtrise des opérations. La Commission devait, en effet, se doter de chefs de projets et de comités techniques aux niveaux, à la fois, national et régional, avec :

-Un comité technique permanent, regroupant les représentants du ministère de l'agriculture, de l'institut technique de l'élevage bovin (ITEBO), du CNIAAG (Centre national de l'insémination artificielle et de l'amélioration génétique) et des trois offices publics de production du Lait.

-Des comités de wilaya, composés des représentants de la DSA, de la Chambre de l'Agriculture, de l'ITEBO, du CNIAAG et des unités laitières locales.

Il apparaît difficile de dresser un bilan des activités qui ont pu être réalisées par ces organes car, moins d'une année plus tard, était promulguée l'Instruction Ministérielle de Juin 1995 qui ouvre une nouvelle phase.

Mais quels sont les éléments nouveaux introduits par cette Instruction, en termes de contenu et de mode de gestion de la Politique agricole ? On peut, à cet égard, examiner deux aspects d'une importance particulière dans le contexte des réformes économiques et sociales entreprises dans le secteur agricole.

Il s'agit, d'abord, de la prise en considération de l'ensemble des segments de la filière, en ne s'enfermant plus dans le cadre étroit de l'exploitation agricole - et, même, des seuls ateliers « fourrages » et « bovin ».

Le second élément a trait à la sensibilisation et à l'appel visant à obtenir l'implication de l'ensemble des acteurs intervenant dans la filière lait. Il faut rappeler que le Ministère de l'Agriculture avait procédé à l'élaboration d'un avant-projet d'instruction ministérielle, qui avait été soumis pour enrichissement et consolidation aux divers partenaires. On peut noter

cependant que la Profession laitière n'avait pas été associée lors de la première phase de conception du Programme de réhabilitation.

A l'issue de la seconde phase de ce processus d'élaboration de l'Instruction, il apparaît que la modeste contribution de la profession agricole reflète la situation de celle-ci. On se doit de souligner que l'opération de mise en place, de structuration et de renforcement de ses organes, notamment les Chambres et le conseil interprofessionnel, est relativement récent. C'est dire que le chemin est encore long pour qu'elle parvienne à se constituer en une force reconnue de proposition et d'initiative, en s'appuyant sur de solides dossiers techniques constitués en mobilisant les personnes ressources de la Profession, à l'échelle de l'ensemble de la filière ou d'une zone agro climatique particulière.

II. ANALYSE DU CONTENU DE L'INSTRUCTION MINISTERIELLE PORTANT PROGRAMME DE REHABILITATION DE LA PRODUCTION LAITIERE

Une année après la mise en place de la Commission, ci-dessus évoquée, a été promulguée l'Instruction ministérielle n° 409 du 10 Juin 1995. L'examen de ce texte suscite un certain nombre de remarques.

En premier lieu, on relève qu'il s'agit là d'une décision de caractère ministériel et non interministériel, et on peut penser que l'implication directe des autres acteurs institutionnels concernés, tels le Ministère du Commerce ou le Holding Alimentaire de base, aurait été susceptible de garantir une meilleure pertinence des mesures arrêtées et aurait facilité leur mise en œuvre.

En second lieu, la terminologie retenue – « réhabilitation » - suggère l'action de rattraper un niveau qui a pu être atteint dans le passé, mais qui n'a pu être assuré de manière durable. Deux phases sont ainsi implicitement visées, la première ayant vocation à rattraper le niveau antérieur, la seconde à progresser autant que possible à partir de cette nouvelle ligne de départ. En réalité, il ne faut pas perdre de vue que l'ensemble des programmes de développement et d'intensification de la production laitière initiés jusque là n'avaient pu réaliser les objectifs fixés.

En troisième lieu, l'Instruction ministérielle replace cette initiative dans le cadre « des mutations que connaît l'Economie nationale » et dresse un état des lieux articulé autour des éléments clés suivants:

- ◆ L'alimentation du cheptel est insuffisante, coûteuse et aléatoire.
- ◆ La politique de prix au consommateur a constitué un frein au développement de la production laitière.
- ◆ Le prix du litre de lait cru a toujours été fixé de manière administrative et sans bénéficier d'un soutien de l'Etat.
- ◆ Seulement 6% de la production locale de lait font l'objet de collecte et sont valorisés par les transformateurs.
- ◆ Les capacités installées de l'industrie laitière (1,5 milliards de litres) fonctionnent avec de la poudre de lait importée.

◆ La participation des producteurs agricoles à la prise des décisions au cours des périodes antérieures apparaît *très peu significative*, et cela est également valable pour les divers autres acteurs impliqués dans le fonctionnement de la filière.

◆ Le niveau de consommation de lait par habitant apparaît élevé, en particulier relativement aux pays voisins du Maghreb, mais ceci n'a été possible qu'au prix d'une forte dépendance vis-à-vis des importations.

Ce constat équivaut à une remise en cause de plusieurs éléments centraux de la politique laitière appliquée, en particulier la non participation de la profession et le contenu de la politique de prix.

2.1 Objectifs fixés

De cet état des lieux ont découlé les objectifs centraux du Programme adopté :

◆ L'élargissement et la valorisation de l'ensemble des ressources et des capacités existantes pour accroître rapidement la production laitière à la ferme.

◆ La fixation de mesures en vue de renforcer les capacités à faire face à la concurrence qui est appelée à s'amplifier en raison de l'ouverture de l'économie nationale.

◆ La création du cadre et la mise en place de procédures adaptées pour assurer la participation de l'ensemble des intervenants aux différents niveaux de la filière. Cette participation est surtout appréhendée comme instrument de "Régulation professionnelle" de la filière lait.

2.2 Modèles retenus et taille minimale requise.

L'ensemble des paramètres essentiels adoptés par l'Instruction traduisent l'option de mise en place de modules de 12 (douze) vaches laitières au minimum – les étables pouvant aller au delà de cet effectif - avec une superficie de fourrages correspondante fixée à un seuil de 6 (six) hectares.

On peut, sur le plan technique, se demander comment les décideurs ont été conduits à fixer une telle norme de douze VL. Il semble bien que l'origine de cette norme soit un projet conçu et mis en œuvre avec le soutien de la Banque Algérienne de Développement.

En outre, il ressort clairement que, à la date de la signature de l'Instruction ministérielle, très peu de données étaient disponibles sur la répartition, selon la taille, des ateliers de production bovine laitière, ce qui demeure encore vrai aujourd'hui, malgré les efforts entrepris depuis par l'ITELV (Institut technique des élevages), le CNIFLAIT et l'INRAA (Institut national de la recherche agronomique d'Algérie), en attendant la publication des données issues du RGA (Recensement général de l'agriculture). En tout état de cause, l'option retenue écarte du champ d'application des mesures incitatives les très petits éleveurs.

2.3 Cas des éleveurs hors-sol

A cet égard, on relève que le CNIF Lait avait, dès le départ, émis des critiques à l'endroit de cette norme minimale de douze VL, qu'il avait jugé beaucoup trop élevée. Il avait également attiré l'attention sur la nécessité de distinguer clairement les deux grands types d'élevage bovin laitier, à savoir d'une part les éleveurs disposant de terres agricoles et produisant tout ou partie de l'alimentation de leur cheptel, et d'autre part les éleveurs hors-sol.

La mise en œuvre de l'Instruction confirmera le bien fondé de l'analyse alors présentée, faisant ressortir que le plan d'actions proposé se focalisait entièrement sur les éleveurs disposant de terres, perdant ainsi de vue les structures spécifiques de production et les contraintes vécues par les éleveurs en hors-sol, qui assurent une part que l'on peut penser substantielle, voire prédominante-les statistiques complètes et fiables font défaut comme évoqué ci-dessus- des livraisons aux unités de transformation.

On ne peut cependant affirmer qu'il s'agit soit d'une méconnaissance des réalités de ce secteur productif, soit plutôt d'une option délibérée pour reporter, à une seconde étape du Programme, le sous-secteur des éleveurs sans sol et les très petits éleveurs.

Les critères adoptés laissent ainsi de côté les éleveurs hors-sol alors que ceux-ci représentent, par exemple, 80% des éleveurs livrant leur production à l'unité ORLAC de Birkhadem et qui disposent individuellement d'un cheptel de cinq vaches laitières au plus, comme l'a révélé l'exploitation des données de cette unité.

Ces éleveurs peuvent être considérés comme de véritables professionnels, et ont une autre caractéristique importante, celle de la stabilité de leur activité de producteur laitier, ce qui n'est pas le cas de nombre d'éleveurs de l'autre sous-groupe, dont la dimension économique nettement plus importante et la disponibilité de terres les met en situation d'adopter des stratégies fondées plus sur des réactions très rapides aux variations de l'environnement économique que sur la maîtrise technique.

La catégorie des hors-sol est cependant loin d'être homogène, puisqu'elle comprend également des ateliers de grande taille, tel celui de la famille M. à Koléa, en Mitidja, dont l'effectif atteint 200 vaches laitières.

Ce type d'éleveurs, qui tire le plus souvent ses revenus exclusivement de la production laitière, est contraint de viser l'intensification et la rentabilisation. Pour intensifier et produire au moindre coût, ils sont contraints de consentir des investissements importants pour acquérir l'ensemble des équipements indispensables.

Ces considérations conduisent à penser que « le modèle » des ateliers de production laitière en hors-sol, modèle effectivement hétérodoxe et qui n'a pas droit de cité, mérite d'être analysé de près pour examiner sous quelles conditions il serait susceptible d'être pleinement pris en considération et retenu par la politique agricole, pour avoir de ce fait accès à des mesures incitatives appropriées.

2.4 Autres paramètres

Le dispositif de soutien mis en place a visé à réunir les conditions adéquates de production, qu'il s'agisse des infrastructures, de l'équipement, de l'acquisition du cheptel. En outre, le volet vulgarisation et appui technique est présent, avec un rôle important dévolu au CNIAAG par la 2^{ème} Instruction, alors que l'ITELV n'est pas mentionné, en vue d'assurer une conduite rationnelle.

Mais quels modèles technologiques sont ciblés ? L'Instruction ne précise pas s'il s'agit :

- ◆ des modèles technologiques conçus et mis en œuvre au cours des périodes antérieures ;
- ◆ des modèles antérieurs réaménagés et bénéficiant d'apports technologiques récents ;
- ◆ ou carrément de nouveaux modèles technologiques.

Ceci renvoie à la question de savoir quelles technologies nouvelles de production laitière ont pu, éventuellement, être mises au point localement, ou importées et adaptées, et ayant fait – ou pouvant faire - l'objet de diffusion auprès des éleveurs.

2.5 Analyse par chapitre du contenu du programme de réhabilitation de la production laitière.

On compte, au total, à ce jour, trois instructions qui sont venues codifier les mesures retenues dans le cadre de ce programme. Leur examen démontre qu'effectivement, comme annoncé par le MAP, une certaine flexibilité a pu être ménagée au cours de la période. Ainsi :

- ◆ La première Instruction avait défini quatre grands volets d'intervention :
 - la promotion d'investissements à la ferme.
 - la promotion de l'insémination artificielle.
 - le soutien à la création de mini-laiteries.
 - la promotion de la collecte de lait.

◆ La **seconde instruction** était intervenue essentiellement pour tenir compte des réalités qui ont pu être appréhendées après application des mesures, en révisant les critères d'accès aux incitations. La fixation de conditions d'éligibilité moins serrées devait élargir le champ d'intervention en intégrant la masse des petits éleveurs.

L'instruction n°2 avait également introduit un nouveau chapitre, celui de la création des centres de collecte

◆ **La troisième Instruction** a, quant à elle, mis en place les mesures de soutien à la production de génisses sélectionnées, en vue de dynamiser les capacités locales d'élargissement du cheptel et de réduire la dépendance vis-à-vis des importations.

2.5 Création de mini-laiteries

Une enveloppe de 25,5 MDA avait été décidée pour permettre la création de mini-laiteries, avec un investissement qui était estimé à dix millions de DA par unité. La prise en charge de 60% du coût de l'investissement par le biais de l'aide de l'Etat devait ramener le niveau de l'apport de l'opérateur à 4 MDA.

Si on tente d'évaluer l'apport que chaque éleveur devrait assurer dans le cas d'une création sous forme coopérative, on aboutit aux résultats ci-après :

- Capacité totale : 10.000 litres/jour.
- Volume par éleveur: 160 litres/jour en adoptant les références suivantes :
 - 4000 litres/ 300 jours de lactation= 13 ,3 litres/VL/jour
 - 13 ,3 l x 12 VL = 160 litres/ éleveur/ jour

Le nombre d'éleveurs par laiterie serait de :

- 10.000 litres par jour/ 160 litres par éleveur et par jour soit : 62 éleveurs.

L'apport individuel de chaque éleveur - coopérateur s'élèverait, quant à lui, à 44 MDA / 62 éleveurs = 65.000 DA

On peut considérer que ce montant serait, dans un nombre élevé de cas, disproportionné relativement aux possibilités de la grande masse des petits éleveurs.

En matière de localisation de ces mini-laiteries, l'Instruction dispose que celles-ci doivent être créées dans les zones enclavées des wilayate visées. Le soin a été laissé aux services de l'agriculture et à la profession de procéder au choix des sites.

Dans les faits, cette approche ne semble pas avoir pu, généralement, être respectée , car les opérateurs paraissent être moins préoccupés d'assurer la collecte de lait cru, que de fabriquer des produits laitiers à forte valeur ajoutée.

III. ELEMENTS D'EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE REHABILITATION – ANNEES 2001 ET 2002

Cette évaluation sera réalisée en examinant d'abord le bilan du soutien assuré par le biais du FNDRA (Fonds National de Régulation et de Développement Agricole), puis l'impact de ces actions de soutien, en termes notamment d'évolution des effectifs du cheptel, des superficies et des productions fourragères, de production laitière, et, enfin, de collecte.

3.1 Bilan des actions de soutien réalisées

Le montant total des règlements effectués sur FNRDA au titre des incitations entrant dans le cadre de la filière lait s'est élevé, pour l'année 2002, à 1.725 Millions de DA. Le tableau N°1 dresse la structure de ces réalisations par chapitre et permet de procéder à une comparaison avec le bilan enregistré pour la filière céréales. C'est ainsi qu'il est possible de dégager les constatations suivantes :

◆ La population d'éleveurs touchée s'est élevée à environ 10.677 exploitants, compte tenu du fait qu'un même éleveur peut bénéficier du soutien pour plusieurs types d'actions composant son projet de développement. On peut remarquer que cet effectif équivaut à un cinquième de celui de la filière dominante - en termes de superficies et d'exploitants- soit celle des céréales.

◆ La structure de la masse d'incitations allant au soutien à la filière lait est marquée par le **poids prédominant des aides destinées à promouvoir la collecte du lait à la ferme**, qui a atteint respectivement près de 579 MDA pour les primes aux producteurs (33.5%) et 923 MDA pour les primes aux collecteurs (53.5%). Ces deux rubriques accaparent ainsi 87.0% du montant total. S'y ajoutent les fonds alloués pour la création de centres de collecte (un en 2002) et l'acquisition de 18 citernes de transport.

L'aide concernant la modernisation et l'équipement des étables a touché 542 éleveurs, ce qui paraît significatif pour des actions apparaissant immédiatement accessibles et opportunes surtout pour les élevages d'une taille suffisante.

On remarque en particulier que le soutien destiné aux investissements à la ferme a concerné 542 éleveurs soit seulement 5.1% de la population, avec un montant moyen égal à 123.063 DA. Sachant que la contrainte principale mise en exergue par l'ensemble des rapports et diagnostics établis à ce jour est celle de l'alimentation, **il semble bien que l'effort de renforcement des capacités d'intensification fourragère soit demeuré encore limité.**

Il faut garder cependant à l'esprit que ces données de caractère trop global ne permettent pas une analyse en mesure de dégager ce qui s'est réellement passé dans la réalité propre à chaque exploitation. En effet, la présentation des données par wilaya/filière/rubrique du FNDRA élude le fait que l'éleveur a pu bénéficier par ailleurs d'aide pour l'acquisition de matériel agricole « affichée » au titre de l'intensification céréalière, par exemple, qui va également lui permettre de développer ses fourrages. Cela est également valable pour les investissements concernant la mobilisation des ressources en eau qui peuvent être sollicités et obtenus au titre de la création de nouvelles plantations.

La nouvelle rubrique incluse dans la panoplie des aides du FNRDA, celle relative à la production de génisses, a bénéficié à 158 éleveurs, chiffre qui apparaît très encourageant.

Tableau 1. Etat des règlements effectués sur FNRDA (Source : CNMA)

Rubrique	2002			%
	Nombre physique	Nombre bénéficiaires	Montant	
Matériel à l'étable	199	37	1.006.543	0,05
Matériel laitier	631	505	65.693.928	3.80
Investissement. Ferme		542	66.700.471	3.86
Mini laiteries	12	12	47.000.000	2.72
Centres de collecte	1	1	1.650.000	0.09
Citernes de transport	18	18	6.412.548	0.37
Insémination artificielle	20.421	539	30.616.500	1.77
Production de génisses	428	158	4.010.000	0.23
Prime aux producteurs (collecte)	94.141.807litres	8.564	578.914.206	33.56
Prime aux collecteurs	87.036.122litres	301	922.992.067	53.50
TOTAL FILIERE LAIT		10.677	1.724.996.263	100.00
Fertilisation		5.875	711.108.832	18.57
Désherbage	4.530.783	3.490	142.757.636	3.72
Intensification/Labours	73.348	2.627	211.120.87	5.51
Intensification/Semences	54.483	9.207	613.360.831	16.02
Lutte contre le ver blanc	4.635.612	40	394.500	--
Prime de rendement	263	3	310.950	--
Remb.tr.sud	1.244	17.385	2.795.000	--
Prime collecte Blé dur	3.351.117	15.195	1.106.534.901	28.90
Prime collecte Blé tendre	1.151.220	201	885.514.997	23.12
Prime collecte	13.068	772	9.080.923	0.23
Prime sélection	520.927	76	135.995.535	3.55
Prime mainte.Org et Avoine	18.736		9.679.705	0.25
TOTAL FILIERE CEREALES		54.871	3.828.654.683	100.00

3.2 Evolution des aides allouées.

Le tableau N° 2 permet de dégager l'évolution des niveaux de consommation des enveloppes mises en place au titre du programme de réhabilitation de la production laitière. La comparaison entre les réalisations enregistrées au cours de la période 1996-1999 et celles de la dernière année du PNDAR – 2002 – permet de tirer les constatations suivantes :

Tableau 2. Evolution des niveaux de consommation des enveloppes de subvention mises en place en faveur de la production laitière (Source: CNMA)				
Unité : MDA				
Collecte de lait cru	Consommation 1996-1999	Taux de consommation Moyenne/an	Consommation annuelle moyenne	2002
Collecte de lait cru	1562.82	39.07	390.70	1.501.90
Investissements à la ferme	227.30	28.61	56.82	66.70
Création de mini-laiteries	8.00	3.33	2.00	47.00
Production de génisses	0.12	0.14	0.03	4.01
Citernes pour le transport du lait	3.16	15.41	0.79	6.41
Insémination artificielle	3.39	16.95	0.84	30.61
Création de centres de collecte	1.88	12.53	0.47	1.65
TOTAL	1.806.70	34.91	451.67	1.524.99

- Le montant des subventions allouées en 2002 représente 3,4 fois le montant moyen de celles distribuées au cours de la période 1996-99, passant de 451.67 MDA à 1524.99 MDA.
- Le niveau des consommations était demeuré bas au cours de la période précédente, relativement aux enveloppes mises en place, puisqu'il n'équivalait qu'au tiers de celles-ci.
- Cette évolution globale est cependant la résultante d'évolutions très contrastées selon les chapitres :
 - La collecte de lait continue de bénéficier d'une part prédominante des subventions, bien qu'en diminution en 2002 en raison des progrès réalisés pour les autres types d'aides.
 - Les investissements à la ferme n'évoluent pas sensiblement, bien que ces évolutions demeurent peu significatives, compte tenu du fait que l'éleveur a pu bénéficier d'incitations au titre d'autres programmes du PNDAR (intensification céréalière, arboriculture..) lui permettant d'acquérir des moyens de production également utiles à l'intensification de la production fourragère par exemple.
 - Les réalisations concernant le nouveau chapitre introduit pour la production de génisses sont encourageantes et indiquent une adhésion des éleveurs à ce sous-programme.

3.3 Impact sur les effectifs de cheptel

Les stratégies des éleveurs bovins laitiers ont été évoquées ci-dessus en notant que, pour une certaine catégorie d'entre eux, la variable « effectif du cheptel » était gérée de manière à adapter aussi rapidement que possible leur structure de production aux paramètres de l'environnement de l'exploitation. Ils sont ainsi conduits à se dessaisir d'une partie de leurs animaux (pas seulement les vaches) et à repeupler leurs étables ultérieurement au moment

favorable. Ces pratiques avaient été déjà repérées surtout pour l'élevage ovin, notamment dans le cas de la wilaya de Sidi-Bel-Abbès (Projet ITGC/ICARDA/INRAF/INA) et font l'objet d'analyse par des projets en cours pour le bovin laitier (INRAA).

Sous réserve de la fiabilité des statistiques produites par les services du Ministère de l'agriculture, l'examen du tableau N° 3 permet de montrer que :

- L'effectif global de vaches laitières, toutes wilayate confondues, est passé de 749.730 en 2001 à 881.906 en 2002, soit un accroissement de 132.176 têtes (17.6%).
- La composante BLM (Bovin laitier moderne) représente le quart du troupeau de VL, avec 223.906 têtes en 2002, et enregistre un taux d'accroissement de 8.7%.
- La composante BLL(Bovin laitier local) et BLA(Bovin laitier amélioré), totalise 658.851 têtes(75%) et est caractérisée par un taux d'accroissement nettement plus rapide que pour le BLM, puisqu'il atteint plus du double(20.9%) , toujours entre ces deux années pleines de mise en œuvre du PNDAR., 2001 et 2002.
- Des disparités extrêmement fortes caractérisent les évolutions des effectifs de VL entre wilayate, ce qui a conduit à dégager trois sous-groupes selon la nature de cette évolution.

Un premier sous-groupe est constitué de 29 wilayate qui ont accru leur effectif de VL avec une ampleur variable. Les régions céréalières ont généralement élargi très fortement leur potentiel (Tiaret +83.9%, Sétif +87.0%, Sidi Bel Abbès +61.2%, Bouira +117.6%).

On remarque que les bassins laitiers qui ont représenté l'espace d'application ciblé par les programmes d'intensification laitière au cours des décennies précédentes, enregistrent des impacts nettement différenciés du PNDAR: si Blida, Aïn-Defla, Tizi-Ouzou ont des taux élevés, ce n'est pas le cas de Annaba(+2.3%) et de Guelma(+2.4%).

Les évolutions sont également assez nettement marquées pour des wilayate steppiques (Djelfa +397%) et du Sud (Biskra +37%, Ouargla +23.9% et Laghouat +23.4%).

Un second sous-groupe rassemble trois wilayate, Tamanrasset, Mostaganem et Naama, qui ont un effectif de VL qui est demeuré stable.

Le troisième sous-groupe est formé de 16 wilayate qui voit leurs effectifs diminuer, alors que des wilayate qui sont assez semblables, au plan des caractéristiques naturelles et de l'orientation de leurs systèmes productifs, se retrouvent dans le premier sous-groupe. C'est le cas d'Oum El Bouaghi, (-25.7%), d'Oran(-28.0%), de Aïn-Temouchent(-28.9%). de Saïda (-41.1%), de la partie est de la Mitidja pour Boumerdès(-4.8%) et ouest pour Tipaza (-10.5%).

Tableaux 3. Evolution des effectifs de vaches laitières

Wilaya	2001	2002	Variation	%
Adrar	274	279	+5	+1,8
Laghouat	9520	11755	+2235	+23,4%
Béjaia	10515	11050	+535	+5,0%
Biskra	1961	2687	+726	37,0%
Bechar	555	568	+13	+2,3%
Blida	7234	13250	+6016	+83,1%
Bouira	15460	33650	+18190	+117,6%
Tebessa	8000	10900	+2900	+36,0%
Tiaret	14000	25750	+11750	+83,9%
Tizi Ouzou	27 707	36700	+ 8993	+32,4%
Alger	7840	8125	+285	+3,6%
Djelfa	2503	12440	+9937	+397,0%
Sétif	34001	63603	+29602	+87,0%
Skikda	45324	74920	+29596	+65,2%
Sidi Be Abbès	12390	19975	+7585	+61,2%
Annaba	24218	24785	+567	+2,3%
Guelma	34550	35400	+850	+2,4%
Constantine	24050	33400	+9350%	+38,9%
Msila	13 300	17600	+4300	+32,3%
Ouargla	330	409	+79	+23,9%
El Bayadh	16260	16310	+50%	+0,3%
Tindouf	8	10	+2	+25,0%
Tisemssilt	12800	15200	+2400	+18,7%
Souk ahras	38000	41200	+3200	+8,4%
Mila	34500	35488	+988	+2,4%
Aïn Defla	10 400	19100	+8700	+83,6%
Ghardaia	1125	1145	+20	+1,7%
Relizane	16800	18300	+1500	+8,9%
			+	
ST. 29 Wilayate ayant accru leur cheptel	433.634	597.008	163.374	+37,6%
Tamanrasset	0	0	-	-
Mostaganem	13100	13100	-	-
Naama	15590	15590	-	-
ST.3 Wilayate ayant un effectif inchangé	28.690	28.690	-	-
Chlef	21467	19400	-2067	-9,6%
OEB	22300	16554	-5746	-25,4%
Batna	17000	16500	-500	-2,9%
Tlemcen	16500	15400	-1100	-6,7
Jijel	62 850	54400	-8450	-13,4%
Saïda	10500	6175	-4325	-41,1%
Médéa	20779	19865	-914	-4,4%
Mascara	16400	15450	-950	-5,8%
Oran	5400	3887	-1513	-28,0%
Illizi	24	7	-17	-70,8%
BBA	12725	12319	-406	-3,2%
Boumerdès	26277	25000	-1277	-4,8%
Tarf	38000	37801	-199	-0,5%
El Oued	944	700	-244	-25,8%
Tipaza	6540	5850	-690	-10,5%
Aïn Temouchent	9700	6 900	-2800	-28,9%
ST des 16 Wialayate ayant un effectif en dimension	287.406	256.208	-31.198	-10,8%
Total Général	749.730	881,906	+132,176	+17,6%
Dont Effectif BLM	205.040	223.055	+18.015	+8,7%
Dont Effectif BLL et BLA	544.690	658,851	+114.161	+20,9%

Au total, il apparaît que les wilayate du premier sous-groupe ont, globalement, accru leur effectif de 163 374 têtes (+37.6%), et que celles qui ont vu leurs effectifs régresser totalisent un recul de 31.198 têtes, soit un taux moyen de -10.8% **qui masque les fortes disparités entre régions.**

Il est ainsi certain que divers autres paramètres, liés aux conditions générales de mise en œuvre du programme de réhabilitation de la production laitière selon les wilayate, avec une évolution inégale de la situation sécuritaire, des capacités locales différentes de sensibilisation et de mobilisation de la profession, et des stratégies des exploitants qui ont pu préférer opter pour d'autres créneaux comme les plantations ou la pomme de terre, ont dû intervenir et entraîner ces différenciations.

3.4 Impact sur le volume de la production laitière

L'examen des données regroupées dans le tableau 4 permet de tirer les conclusions suivantes :

- ◆ La production nationale est passée de 1,374 Milliards de litres (ML) en 2001 à 1,555 ML en 2002, soit un accroissement de 13.1%, alors que la production s'était élevée à 1,650 ML en 2000, en augmentation de 6% par rapport à 1999.

- ◆ Les fortes disparités caractérisant l'évolution des effectifs de VL selon les wilayate se répercutent sur l'évolution de la production laitière. Ainsi, il apparaît que 32 wilayate ont accru leur production, avec un taux global pour ce sous-groupe qui est de 33.6% et un progrès de 265 727 litres. La progression est d'ampleur variable et apparaît considérable dans certains cas (Mostaganem qui multiplie sa production par 3.6).

- ◆ Le second sous-groupe compte 16 wilayate dont la production totale est passée de 0.583 ML à 0.499 ML soit un recul de 14.4%. Les taux sont variables, et atteignent 12.4% pour Tlemcen, 17.6% pour Constantine, 18.2% pour Oran, 21.1% pour Naama, 26.1% pour Souk-Ahras et 36.8% pour Boumerdès.

3.5 Impact sur la collecte

L'amélioration des niveaux de collecte représente un des trois objectifs stratégiques affichés par le PNDAR pour la filière lait, et a conduit à mettre au point la panoplie de mesures examinées ci-dessus.

En effet, la collecte demeure à la fois très faible et marquée par une évolution en dents de scie. Les quantités collectées en 1999 étaient ainsi inférieures à 93 M de litres, soit à peine 7.7% de la production nationale (A.Bencharif, 2001). La collecte avait enregistré une progression sensible – un quasi quadruplement - entre 1990 et 1996, avant de régresser, un pic de 15.2% ayant été atteint en 1996.

Pour les deux derniers exercices du PNDAR, la collecte n'a pas été en mesure de réaliser les progrès attendus pour refléter les efforts réalisés à cet effet. Elle se situe, en effet, à 10% et 10,68% respectivement. Au cours du second semestre 2002, les estimations de collecte, par les unités GIPLAIT (Entreprise publique :Groupe industriel de production du lait) et celles du secteur privé en expansion, portent sur 57,276 M de litres, soit un taux de collecte de 7,64% par rapport à la production potentiellement disponible. Compte tenu de la forte diversité du secteur productif, il est intéressant de noter que ce taux, estimé pour le seul bovin laitier moderne, n'est pas nettement supérieur puisqu'il ne dépasse pas les 11% (Rapport de conjoncture, 2^{ème} Semestre 2002).

Tableau 4
Evolution de la production laitière par Wilaya 2001/2002

Wilaya	Production 2001	Production 2002	Ecart	%
Adrar	5.793	11.527	+5.734	99.00
Chlef	29.760	30.576	+816	2.74
Laghouat	42.000	42.600	+600	1.42
OE Bouaghi	29.842	33.563	+3.721	12.40
Béjaïa	16.200	20.882	+4.682	28.90
Biskra	12.949	18.500	+5.551	42.86
Bechar	2.950	6.380	+3.430	116.27
Blida	27.345	35.601	8.256	30.19
Bouira	23.510	34.329	10.819	46.01
Tamanrasset	6.000	11.000	+5.000	33.33
Tebessa	39.500	41.000	+1.500	3.79
Tiaret	49.300	64.089	+14.789	30.00
Tizi ouzou	41.500	49.500	+8.000	19.28
Alger	21.322	25.712	+4.390	20.58
Jijel	32.340	36.709	+4.369	13.50
Sétif	57.361	74.252	+16.891	29.44
Saïda	21.500	21.577	+77	0.35
Skikda	46.200	63.125	+16.925	36.63
Sidi Bel Abbès	37.000	39.750	+2.750	7.43
Annaba	14.000	19.000	+5.000	35.71
Guelma	18.600	21.222	+2.622	14.09
Mostaganem	32.656	117.729	+85.073	260.51
Ouargla	11.800	12.217	+417	35.33
El Bayadh	32.807	42.727	+9.920	30.23
El Tarf	30.000	38.775	+8.775	29.25
Tindouf	40	1.356	+1.316	329.00
Tissemsilt	4.600	17.000	+12.400	269.56
El Oued	17.631	23.821	+6.190	35.10
Khenechla	16.171	23.321	+7.150	44.21
Mila	44.037	45.302	+1.265	2.84
Aïn defla	11.461	17.960	+6.499	56.70
Ghardaïa	14.220	15.020	+800	5.62
ST des 32 Wilayate ayant accru leur production	790.395	1.056.122	+265.727	33.61
Batna	50.000	45.500	-4.500	9.00
Tlemcen	39.400	34.480	4.920	12.48
Djelfa	55.132	51.000	4.132	7.49
Constantine	39.260	32.328	6.932	17.65
Médéa	46.200	41.200	5.000	10.82
Msila	61.100	60.000	1.100	1.80
Mascara	35.000	31.030	3.970	11.34
Oran	14.300	14.000	300	2.09
Ilizi	3.700	3.027	673	18.18
BBA	27.728	25.602	2.126	7.66
Boumerdès	50.758	32.067	-18.691	36.82
Mostaganam	32.656			
Ouargla	11.800			
El Bayadh	32.807			
El Tarf	30.000			
Souk ahras	68.000	50.276	17.724	26.06
Tipaza	19.451	16.785	-2.666	13.71
Naâma	31.868	25.117	-6.751	21.18
Aïn Temouchent	16.466	13.062	-3.404	20.67
Relizane	25.600	23.880	1.720	6.71
Sous – Total des 16 wilayates ayant diminué leur production	583.963	499.354	-84.609	14.48
TOTAL GENERAL	1.374.358	1.555.476	+181.118	+13.17

Source : MADR/MDW/PNDA/S+E

CONCLUSION

Cette étude a d'abord montré que l'éventail de mesures mises en place par la 1^{ère} Instruction ministérielle de Juin 1995 **n'était pas réellement adapté aux conditions de production prévalant sur le terrain**. L'option adoptée de ménager une flexibilité aux mesures de soutien a permis de procéder aux révisions et à l'enrichissement continu de celles-ci, ce qui est reflété par la dynamique forte constatée. Pour la seule année 2002, le volume des aides est assez proche de celui atteint pour la période 1996-99, soit un quadruplement.

L'évaluation de l'impact a montré que l'effectif global de VL s'est accru de 17.6% au cours des deux années pleines d'application du PNDAR, soit entre 2001 et 2002. Cette évolution est cependant très variable selon les wilayate, et, pour l'instant, les éléments font défaut pour tenter d'avancer des hypothèses explicatives. Dans tous les cas, sous réserve de la fiabilité des statistiques officielles, il ressort clairement que la carte de l'élevage bovin laitier est en cours de bouleversement.

L'impact sur la production se traduit par une progression de 13.1% de celle-ci, mais ce taux est en fait la résultante de variations plus ou moins accusées selon les régions, dans un sens ou dans l'autre, certaines wilayate réalisant des accroissements de la production très nets, d'autres des reculs tout aussi marqués, sans que pour l'instant des explications soient avancées et qu'une interprétation étayée soit proposée.

Enfin, **les taux de collecte ne sont pas encore parvenus à progresser de manière satisfaisante et à la hauteur des efforts fournis en matière de soutien assuré au titre de ce chapitre**.

Ce constat conduit d'une part à une série de questions auxquelles les données ici traitées, trop agrégées, ne peuvent permettre de répondre. Elles devront donc être prises en charge par les travaux en cours (projet de recherche sur les systèmes de production bovins laitiers, INRAA), et, d'autre part, la nécessité de renforcer rapidement l'encadrement et l'accompagnement des projets de développement et d'intensification initiés par les différents acteurs de la filière, grâce à une meilleure cohérence et synergie des activités des instituts et centres du secteur, lesquels doivent procéder, comme cela est prévu dans le cadre de la création du GICMADR (Groupement des Instituts et Centres du MADR), à une mise à niveau en matière de démarches et d'outils.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- **BEDRANI S. et BOUAITA A., 1998**, Consommation et production du lait en Algérie : éléments de bilan et perspectives, Revue du CREAD, Alger, pp. 45-70.
- **BENCHARIF A., 2001**, Stratégies des acteurs de la filière lait en Algérie : état des lieux et problématiques, Options Méditerranéennes, Sér.B./ N° 32, 2001, CIHEAM, pp. 25-46.
- **BOULAHCHICHE N., 1997**, Etude des systèmes de production bovins : caractéristiques structurelles et fonctionnelles de quelques exploitations agricoles à élevage bovin en Mitidja, Thèse de Magister, INA El Harrach, Alger.
- **CHERFAOUI A., 2002**, Essai de diagnostic stratégique d'une entreprise publique en phase de transition, Cas de la Laiterie Fromagerie de Boudouaou (Algérie), Mémoire de Master of Science, CIHEAM –IAMM, Déc. 2002, 168 p.
- **INRAA, 2003**, Données des enquêtes réalisées dans le cadre du Projet Systèmes de production bovin laitier, Laboratoire d'Economie Agricole et Agro-alimentaire.
- **ITELV, INRAA, UNIV. BLIDA, CIHEAM/IAMM, 2000**, Recueil des communications du séminaire : Stratégies des acteurs de la filière lait en Algérie –SAFLA-, 6 et 7 Juin 2000, Blida, Algérie.
- **MINISTERE DE L'AGRICULTURE, 1995** , Instruction ministérielle N° 409 SPM du 10 Juin 1995, M.A., Alger.
- **MINISTERE DE L'AGRICULTURE , 1996**, Instruction ministérielle N° 903/SPM du 18 Novembre 1996 portant amendement de l'Instruction ministérielle N° 409 du 10 Juin 1995, M.A., Alger.
- **MADR, 2003**, Décision N° 118 du 24 Avril 2003 modifiant et complétant la décision N° 599 du 08 Juillet 2000 fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le Fonds National de Régulation et de Développement Agricole (FNRDA) ainsi que les modalités de paiement des subventions.
- **MADR, 2001**, Rapports de conjoncture 1^{er} et 2^{ème} Semestres.
- **MADR, 2002**, Rapports de conjoncture 1^{er} et 2^{ème} Semestres.
- **MADR, DSASI ,2001**, Superficies et productions, Séries A et B.
- **MADR, DSASI, 2002**, Superficies et productions, Séries A et B .

ANNEXES

Evolution des superficies et des productions de fourrages artificiels

	2000			2001			2002			Evolution 2000/2002 en %	
	Sup.	Prod.	Rdt.	Sup	Prod.	Rdt.	Sup.	Prod	Rdt.	Sup.	Prod.
Vesce-avoine	74.390	906.600	12.2	65.240	1.634.310	25.1	55.330	1.351.390	24.4	-25.6	+44.0
Luzerne	980	36.180	36.9	1.360	39.860	29.3	2.950	100.220	34.0	+201.0	+177.0
Céréales reconverties	167.300	1.002.430	6.0	42.420	673.020	15.9	86.110	973.360	11.3	-81.190	-2.9
Divers	108.860	856.920	7.8	134.500	3.197.270	23.8	155.890	2.476.520	15.9	+42.2	+189.0
ST. Fourrages consommés en sec	351.530	2.802.130	8.0	243.520	5.544460	22.8	300.280	4.901.790	16.3	-14.5	+74.4
Maïs – Sorgho	4930			3.580			3.790			-23.1	
Org. Avoine et Seigle en vert	92.620			72.720			75.140			-18.8	
Trèfle et luzerne	4.980			5.940			5.600			-12.4	
Autres	3.990			5.510			11.030			+176.4	
ST. Fourrages consommés en vert ou entités	106.520			87.750			95.560			-10.3	
TOTAL Fourrages en sec et en vert	458.050			331.270			395.840			-13.6	
Prairies Naturelles	35.230	481.950					23.640	296.000	12.5	-32.8	-38.5
Jachères fauchées	92.620	1.287.220					77.390	1.137.260	14.7	-16.4	-11.6
ST Fourrages Naturels	127.850	1.769.170					101.030	1.433.260	14.2	-21.0	-19.0

Source : MADR / DSASI